



ÉCOLE DE MUSIQUE DE BIEVRES

ORGANISATION DES ETUDES

Le cursus complet des études à l'EMB est divisé en 2 cycles qui correspondent aux 2 premiers cycles parmi les 3 proposés aux écoles de musique et de danse par le Schéma d'Orientation du Ministère de la Culture. La durée du cycle permet à l'élève de progresser à son rythme. Cette notion de cycle exclut le redoublement.

1-Objectifs des cycles

Le premier cycle

L'ensemble des acquis de ce premier cycle constitue une formation cohérente. Il peut être le premier stade d'une formation plus longue ou être une fin en soi, le temps pour l'élève d'acquérir une expérience de l'expression musicale qui peut être déterminante dans la construction de sa personnalité. Les objectifs de ce cycle sont :

- le développement des motivations, de la curiosité musicale, du goût pour l'interprétation et pour l'invention
- l'acquisition de bases musicales saines
- l'amorce de savoirs faire vocaux et instrumentaux, individuels et collectifs
- un premier accès aux différents langages musicaux, aux travers de l'écoute d'œuvres, de l'étude des partitions appropriées et des activités d'invention, en recherchant un équilibre entre approche du détail et perception globale.

Le deuxième cycle

Le deuxième cycle prolonge et approfondit les acquis du premier cycle dans une perspective d'équilibre entre les différentes disciplines, tout en favorisant chez l'élève l'accès à son autonomie musicale.

Les objectifs de ce cycle sont :

- l'acquisition de méthodes de travail personnel, la prise d'initiatives, l'appropriation des savoirs transmis
- la réalisation d'une première synthèse entre pratique et théorie, entre approche sensible et bagage technique.

2-Organisation des cycles

Eveil : Grande section de maternelle, cours préparatoire

Ateliers Découverte : Cours préparatoire

Cycle 1 : durée 4 ans, accessible à partir du CE1

1^{ère} année : Solfège + Cours individuel d'instrument

Les années suivantes : Solfège + Cours individuel d'instrument + Pratique Collective

Cycle 2 : durée 4 ans

1^{ère} & 2^{ème} année : Cours individuel d'instrument + Pratique Collective (2 à choisir) + Discipline d'Autonomie

Durant ce cycle des aménagements sont possibles en fonction du projet de l'élève et de ses aptitudes.

2.1 Evaluation de la progression de l'élève

En dehors des passages de cycles, le principe d'évaluation de l'EMB se fonde sur le contrôle continu. Un « dossier de suivi des études », dans lequel sont rapportés tous les éléments d'évaluation, accompagne le parcours de chaque élève au sein de l'école. L'entrée dans le cycle supérieur ainsi que les validations finales ne sont effectives que lorsque l'élève a satisfait à l'ensemble des disciplines : instrument, solfège, pratique collective, autonomie (second cycle uniquement).

2.1.1 Solfège : Evaluation en cours de cycle – contrôle continu – Diplôme de Fin de Premier Cycle

L'EMB ne propose que le premier cycle de solfège. Sa durée est en moyenne de 4 ans (3 ans minimum, 5 ans maximum).

L'évaluation du solfège se fait sous forme de notation. Dans le dossier de l'élève, l'enseignant indique les notes obtenues au cours de l'année dans différentes disciplines rentrant dans la moyenne du contrôle continu (dictées, lecture de notes, lecture rythmique, chant...).

La fréquence des contrôles est déterminée par chaque enseignant dans sa classe (à priori à chaque fin de trimestre). Une note de 12/20 en contrôle continu est exigée pour le passage en année supérieure.

Le cycle est validé par l'obtention du Diplôme de Fin de Premier Cycle. Lors de l'épreuve de fin de cycle, la note prise en compte est la moyenne de la note de l'examen et de celle du contrôle continu. La note du contrôle continu n'est prise en compte que si elle est supérieure à la note d'examen.

Les jurys sont constitués à minima, du directeur ou de son représentant, d'un invité extérieur et d'un enseignant de l'établissement, spécialiste de la discipline. L'examen de fin de premier cycle pourra être organisé en commun avec des écoles de musique partenaires.

La note d'obtention du diplôme de Fin de Premier Cycle est de 12/20.

Mentions : 12/20 = Admis 14/20 = mention Bien 16/20 = mention Très Bien.

2.1.2 Disciplines instrumentales : Evaluation en cours de cycle - contrôle en fin d'année

Milieu de cycle 1 : programme libre selon le choix de chaque professeur.

Fin de cycle 1 : un morceau imposé et un morceau au choix (voir également ce qui a déjà été précisé concernant le Diplôme de Fin de Premier Cycle).

Le programme est donné aux élèves environ deux mois avant les épreuves. Le jury est amené à se prononcer sur les capacités de l'élève à entrer dans le cycle suivant. Cette évaluation ne donne pas nécessairement lieu à l'attribution de mentions.

Milieu de cycle 2 : un morceau imposé + un morceau au choix + une épreuve d'autonomie (par exemple déchiffrage, improvisation...). L'EMB délivre un Certificat de Deuxième Cycle Court.

2.1.3 Pratiques collectives.

La participation aux différentes pratiques collectives fait partie de la formation globale de l'élève.

A ce titre, elle est soumise à évaluation. Cette évaluation s'appuie sur le contrôle continu et prend la forme d'un certificat qui tient compte de la régularité, de l'implication et des compétences de l'élève. Ce certificat est nécessaire à chaque échéance : passages de cycle et validations finales.

2.1.4 Autonomie.

Les professeurs en charge de l'accompagnement et des classes de jazz et musiques actuelles sont chargés de l'évaluation des élèves et du soutien éventuel à leur apporter.

3. Les disciplines enseignées :

3.1 Cours individuels d'instruments :

Accordéon, Alto, Batterie, Clarinette, Chant, Djembé, Flûte à bec, Flûte traversière, Guitare classique, Guitare moderne, Guitare basse, Harpe, Piano, MAO, Piano-jazz, Saxophone, Violon

3.2 Pratiques collectives

Eveil, Découverte instrument, Solfège, solfège rythmique, Chœur Enfants, Chœur Adultes, M.A.O, atelier Jazz, atelier Rock, musique de chambre, orchestre classique.

3.3 Choix des pratiques collectives dans le cadre du cursus:

Cycle 1 :

- Chorale : obligatoire durant tout le cycle sauf en première année (mais vivement recommandée).
- Musique de chambre : accessible dès la deuxième année.
- Ensembles instrumentaux proposés par des professeurs d'instrument (ensemble de flûtes à bec, de saxophones, de cordes...) : à partir de la deuxième année.
- Orchestre et Ateliers Jazz ou rock : accessibles à partir de la troisième année.

Cycle 2 :

Chorale / Orchestre ou petits ensembles / Atelier Jazz/Atelier Rock